

---

## Fiche d'inscription concours

---

Précisez à quel concours vous souhaitez vous présenter.

**CURSUS ART | ADMISSION EN ANNEE 1**

- session de mai : les 10, 11 et 12 mai  
 session de septembre : les 13, 14 et 15 septembre

**CURSUS ART | ADMISSION EN COURS DE CYCLE [COMMISSION D'EQUIVALENCE, PASSERELLE EDUCATION NATIONALE / MINISTERE DE LA CULTURE**

- session de mai : le 10  
 session de septembre : le 13

Année :  2  3  4  5

Les candidats dont les dossiers doivent être présentés devant la Commission nationale d'équivalence doivent s'inscrire pour la session de mai (postulants ne relevant pas d'une école d'art agréée).

**CURSUS CONSERVATION-RESTAURATION DES ŒUVRES SCULPTEES | ADMISSION EN ANNEE 1**

- session de juin : les 14, 15, 16 et 17

**CURSUS ART | ADMISSION EN COURS DE CYCLE [COMMISSION D'EQUIVALENCE, PASSERELLE EDUCATION NATIONALE / MINISTERE DE LA CULTURE**

- session de mars: le 24
- 

### RAPPEL DES PIECES A JOINDRE

- > une lettre de motivation
- > un chèque de 26,20 € à l'ordre du Trésor Public
- > une photographie d'identité à agrafier sur la fiche d'inscription
- > 4 étiquettes autocollantes libellées au nom et à l'adresse du candidat

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

---

Nom :

Prénoms :

Sexe :  masculin  féminin

Né(e) le : à : département ou pays :

Nationalité :

Adresse complète :

Code postal : ville : pays :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse courriel (e-mail) :

Parcours scolaire (précisez les nom et adresse du dernier établissement fréquenté et l'année universitaire) :

#### Études secondaires

Lycée de :

classe : série : date :  
baccalauréat (série à préciser) :  en préparation  obtenu le :

#### Études supérieures

Université de :

discipline : année : École d'art de : année :  
date : cursus | cycle | option :  
diplôme(s) obtenu(s) : date :  
diplôme(s) obtenu(s) :

---

**Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site internet du CROUS (dossier social étudiant) de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement avant le 30 avril 2010.**